

Faculté de philosophie et lettres



LING3

Doctorat en philosophie et lettres (linguistique)

Gestion du programme

CLIG Commission de gestion des diplômes en linguistique

Responsable académique : Elisabeth Degand

Contact : Annie Troost

Tél. 010474940

troost@germ.ucl.ac.be

Objectif de la formation

La préparation de l'épreuve de doctorat consiste en un travail de recherche personnel présentant une contribution scientifique originale dans le domaine de la linguistique.

Conditions d'admission

Le doctorat en philosophie et lettres (linguistique) est accessible aux porteurs :

- du grade académique de licencié (deux années d'études de deuxième cycle comportant la présentation d'un travail de fin d'études, le mémoire) correspondant à ces études, obtenu avec la mention de distinction au moins;
- d'un diplôme étranger dont la comparabilité avec le titre requis a été établie par l'organe facultaire compétent. Ce dernier fixe également les conditions d'accès à ce programme.

Pour les porteurs d'un grade de licencié autre que celui que délivre l'UCL, l'admission au doctorat sera déterminée par l'examen du dossier des études antérieures et elle sera accordée directement ou moyennant le passage par un diplôme d'études complémentaires. Outre des cours, celui-ci comprendra un mémoire, si les études antérieures ne comportaient pas de travail de fin d'études de niveau équivalent.

L'inscription au doctorat en Philosophie et Lettres (Linguistique) est subordonnée à l'autorisation de s'inscrire au DEA en Philosophie et Lettres (Sciences du langage), ce programme faisant partie intégrante de la formation doctorale.

Demande d'admission

Les conditions et demandes d'admission habituelles sont précisées dans la partie "Renseignements généraux" de la page Web : <http://www.ucl.ac.be/etudes/programme.html>.

Le règlement facultaire du doctorat peut être obtenu au secrétariat de la faculté de philosophie et lettres. Site : http://zeus.fltr.ucl.ac.be/recherche/doctorat/Regl_doctorat_FLTR.pdf.

Évaluation

L'examen final, qui intervient généralement après quatre à six ans, comprend la présentation et la défense publique d'une dissertation originale et d'une thèse annexe.